



REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 27/10/2025

OBJET : Participation aux frais de concession (Jean-Pierre PINAULT)

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation : 20/10/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABABUS, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Bruno PONNET, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER donne pouvoir à Nathalie HERAUD

Marie-Claire PAQUET donne pouvoir à Luc FERJULE

Linda BEGGUI donne pouvoir à Sandrine TROUSSIEUX

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Liliane BLAISE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors du décès de Monsieur Jean-Pierre PINAULT, Maire, décédé pendant l'exercice de ses fonctions le 5 novembre 1995, la commune délibérait le 4 décembre 1995 et acceptait la prise en charge de tous les frais afférents aux obsèques dont la concession funéraire de 2 m² pour une durée de 30 ans.

Vu l'échéance en date du 4 décembre 2025, il est proposé au Conseil Municipal que la commune participe au frais de renouvellement de la concession à hauteur de 200.00 € (correspondant au renouvellement pour 15 ans), Mme PINAULT, titulaire de la concession, pouvant choisir la durée de renouvellement de son choix.



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE la participation de la commune aux frais de renouvellement de la concession de M. Jean-Pierre PINAULT, Maire décédé en exercice en 1995, à hauteur de 200€

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND